

Séance du 24 février 2022**Délibération n° 2022-42**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 du mois de février à 20 heures, se sont réunis, à Theneuille dans la salle polyvalente, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 15 février 2022.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Romain POULET, Madame Marie-MILLERAT-DALDIN

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Sébastien DENIZOT à Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Gilles JACQUET à Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Pierre-Marie DELANOY à Monsieur Jérôme JOMIER

Absents excusés : Madame Anne RENAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Christophe BAJARD

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Amandine COFFIN, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 5.3	Thème : Désignation des représentants

Objet : Modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5711-1 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** la délibération du 12 janvier 2009 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au SICTOM du secteur de Cérilly à compter du 01^{er} janvier 2010 ;
- VU** la délibération n°2020-87 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly ;

VU la délibération n°2021-141 BIS du conseil communautaire en date du 26 octobre 2021 relative à la modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly ;

VU la délibération n°2021-165 du conseil communautaire en date du 07 décembre 2021 relative à la modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly ;

VU les statuts du SICTOM du secteur de Cérilly ;

Considérant que les statuts du SICTOM du secteur de Cérilly prévoient que le nombre de membres du comité syndical est porté à 24 pour la communauté de communes (24 titulaires, 24 suppléants) ;

Considérant la volonté du conseil municipal de modifier ses représentants ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'abroger la délibération n°2021-165 en date du 07 décembre 2021.

Article 2 : de proclamer en tant que représentants de la communauté de communes au sein du comité syndical du SICTOM du secteur de Cérilly, les conseillers suivants :

Communes	Titulaires	Suppléants
<i>Ainay-le-Château</i>	Madame Carole GUESSANT	Madame Annie GAUMET
	Monsieur Michel BOUILLOT	Monsieur Marc SIGNORET
<i>Braize</i>	Monsieur Didier BOUBET	Monsieur Raymond AUCLAIR
	Monsieur Sylvain DAUDON	Monsieur Jérémy BORDERIEUX
<i>Cérilly</i>	Monsieur Roger SOUCHAL	Monsieur Sébastien DENIZOT
	Monsieur Fabien THEVENOUX	Monsieur Stéphane DESFORGES
<i>Couleuvre</i>	Monsieur Didier FREMILLON	Monsieur Bruno VERRIER
	Monsieur Sébastien FRIAUD	Madame Marie-Christine BERTOUX
<i>Hérisson</i>	Monsieur Nicolas CHEVALLIER	Monsieur Philippe PERCHE
	Madame Josette DOURBIAS	Monsieur Denis BONNEAU
<i>Isle-et-Bardais</i>	Monsieur Daniel ARTIGAUD	Monsieur Rodolphe DUCLUZEAU
	Madame Anne RENAUD	Madame Jeanine THEVENET
<i>Le Brethon</i>	Madame Sabrina CLAME	Monsieur Jean-Christophe DERET
	Monsieur Jean-Claude DUPECHOT	Monsieur Olivier LARAIZE
<i>Le Vilhain</i>	Madame Amandine COFFIN	Monsieur Jérôme CIVADE
	Monsieur Anthony VERHOEVEN	Madame Sabrina DUBOIS
<i>Saint-Bonnet-Tronçais</i>	Monsieur Didier REGRAIN	Madame Françoise BOURGAIN-WADE
	Madame Amandine GOZARD	Monsieur Dominique MAES
<i>Saint-Caprais</i>	Monsieur Bernard MOLLO	Monsieur Bernard de NICOLAY
	Madame Marie-Line CLAME	Monsieur Fabien GRANIER
<i>Theneuille</i>	Monsieur Yannick RASTOILE	Monsieur Didier MAZERON
	Monsieur Dominique GIRARDI	Monsieur Sébastien MEIGNIN
<i>Valigny</i>	Monsieur Alain BECQUART	Monsieur Dominique GOVIGNON
	Monsieur Bernard CHORGNON	Madame Marie MILLERAT-DALDIN

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

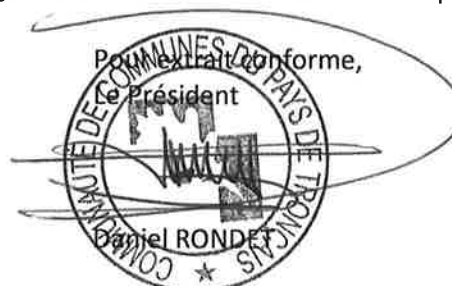
Affiché le

SLOW

ID : 003-240300558-20220224-D202242-DE

Article 3 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 février 2022,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr